



François VILLEROY de GALHAU, proposé au poste de Gouverneur de la Banque de France

Par un communiqué publié le 8 septembre 2015, le Président de la République a proposé la nomination de François VILLEROY de GALHAU au poste de Gouverneur de la Banque de France en remplacement de Christian NOYER dont le mandat vient à échéance le 31 octobre 2015. Cette nomination devant être validée par le Parlement, François VILLEROY de GALHAU sera prochainement auditionné par les commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat. Rappelons qu'en mai 2015, François VILLEROY de GALHAU s'était vu confier par le gouvernement une mission sur le financement de l'investissement des entreprises en France et en Europe. Il a présenté le 27 août dernier un rapport d'étape proposant dix orientations : « 1/ améliorer l'accès des TPE au crédit, notamment de trésorerie ; 2/ développer le financement long du besoin en fonds de roulement ; 3/ favoriser l'investissement en actions de l'assurance-vie ; 4/ recréer une instance internationale d'évaluation des effets des règles prudentielles bancaires ; 5/ assurer aux entreprises un continuum des instruments de dette, avec une titrisation sécurisée, les placements privés et les plateformes de prêts directs ; 6/ réviser Solvabilité 2 en faveur des investissements « à risque » ; 7/ développer l'investissement en fonds propres transfrontières, par des mécanismes innovants ; 8/ soutenir des actifs européens en faveur des infrastructures de long terme et de la transition énergétique, 9/ mandater trois task-forces dédiées à trois chantiers structurels de convergence : droit des faillites ; informations sur les PME et scoring de crédit ; protection des consommateurs ; 10/ renforcer la supervision européenne des marchés financiers. »

[Proposition de nomination de François VILLEROY DE GALHAU](#), [Présentation au Premier ministre du rapport d'étape](#), [Le rapport : Le financement de l'investissement des entreprises](#)

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 3 septembre 2015, a décidé de laisser inchangés ses taux d'intérêts directeurs. Par ailleurs, le Conseil est revenu sur les mesures de politique monétaire non conventionnelles : « [...] à la suite de l'examen annoncé de la limite de la part d'émission fixée dans le programme d'achat de titres du secteur public après les six premiers mois de ces achats, le conseil des gouverneurs a décidé de porter cette part de 25 % à 33 %, moyennant une vérification au cas par cas que cela ne placerait pas l'Eurosystème en situation de détenir une minorité de blocage, auquel cas la limite de la part d'émission demeurerait à 25 %. [...] Les informations disponibles signalent une poursuite, quoi qu'à un rythme légèrement plus faible, de la reprise économique et une remontée plus lente des taux d'inflation par rapport aux anticipations antérieures. Plus récemment, de nouveaux risques à la baisse se sont fait jour pour les perspectives de croissance et d'inflation. Toutefois, en raison de fortes fluctuations sur les marchés financiers et des matières premières, le Conseil des gouverneurs a jugé prématuré de conclure que ces évolutions pourraient avoir une incidence durable sur les perspectives de prix et sur la mise en place d'une trajectoire durable de l'inflation vers notre objectif de moyen terme ou qu'elles devraient être considérées comme essentiellement temporaires. Par conséquent, le Conseil des gouverneurs suivra attentivement toutes les informations pertinentes qui deviendront disponibles. Le Conseil souligne sa volonté et sa capacité d'agir, si nécessaire, en utilisant tous les instruments disponibles dans le cadre de son mandat et rappelle, en particulier, que le programme d'achat d'actifs est suffisamment souple, sa dimension, sa composition et sa durée pouvant être modifiées. Dans le même temps, nous mettrons pleinement en œuvre nos achats mensuels d'actifs à hauteur de 60 milliards d'euros. [...] Ils devraient être effectués jusque fin septembre 2016 ou au-delà si nécessaire et, en tout cas, jusqu'à ce que nous observions un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à notre objectif de taux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme. »

Banque de France

Rue de la Banque n° 9 : Comment expliquer la hausse du taux d'épargne des ménages français depuis le début de la crise ?

Le ralentissement du pouvoir d'achat et la hausse du taux de chômage ne suffisent pas à expliquer la faiblesse de la consommation des ménages depuis le début de la crise. Au-delà des autres causes traditionnelles possibles, les ménages pourraient avoir modifié leurs perspectives de revenu permanent. Cette lettre présente le résultat de travaux de recherche menés à la Banque de France.

https://www.banque-france.fr/uploads/tx_bdfgrandesdates/RDB_09_Epargne-consommation.pdf

Publications au Journal Officiel

Décret n° 2015-1059 du 25 août 2015 pris pour l'application des articles 199 undecies B, 199 undecies C, 217 undecies, 244 quater W et 244 quater X du code général des impôts relatifs aux aides fiscales à l'investissement outre-mer.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031100674&categorieLien=id>

Arrêté du 25 août 2015 pris pour l'application des articles 199 undecies B, 199 undecies C, 217 undecies, 244 quater W et 244 quater X du code général des impôts relatifs aux aides fiscales à l'investissement outre-mer

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/8/25/FCPE1516049A/jo>

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2015-1024 du 20 août 2015 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière financière.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031070102&categorieLien=id>

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers



Le rapport d'activité 2014-2015 de l'observatoire des tarifs bancaires est paru en septembre. Il réserve un focus aux dispositions législatives sur les tarifs bancaires outre-mer, au rapport « Constans » de juillet 2014 et aux accords de concertation signés en Guadeloupe et en Martinique au premier semestre 2015. Le rapport analyse également l'évolution des tarifs bancaires dans l'outre-mer entre avril 2014 et avril 2015. On observe dans toutes les géographies de la zone IEDOM une baisse des tarifs bancaires. Par ailleurs, pour une majorité de services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs demeurent moins élevés dans les DOM qu'en France métropolitaine. Cette publication est également accompagnée du rapport de l'observatoire des tarifs bancaires du comité consultatif du secteur financier (CCSF) pour la métropole.



Ces publications sont disponibles sur le [site de l'IEDOM](#)

Emission monétaire

L'iedom, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre mer les billets qui ont cours légal dans la zone euro. Au 31 août 2015, le cumul des émissions nettes de billets en Guyane atteint 3,27 milliards d'euros, correspondant à un volume de 83 millions de coupures. L'émission nette cumulée, soutenue, stabilise néanmoins sa progression sur un an à 7,7 % en volume, et 7,4 % en valeur, contre un taux de croissance annuel moyen de 14,38 % en valeur sur les dix dernières années.

En Guyane, les émissions nettes de billets concernent principalement les coupures de 20 € et de 50 € (respectivement 45,2 % et 25,2 % des billets en circulation dans le département). En volume, la part de la coupure de 50 € augmente de 0,5 point, et celles des coupures de 20 €, 10 € et 100 € diminuent respectivement de -0,3 point, -0,1 point et -0,1 point sur les huit premiers mois de l'année alors que la part des autres coupures reste stable. Le mode de fonctionnement des distributeurs automatiques de billets du département, chargés majoritairement en coupures de 20 € et 50 €, peut expliquer la prépondérance de ces billets dans le département. La valeur moyenne du billet en circulation en Guyane augmente très légèrement à 39,06 € au 31 août 2015 contre 39,03 au 31 décembre 2014.

BRÈVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Carburants

L'arrêté préfectoral établit, à compter du 1er septembre 2015, le prix de vente au détail pour le gazole à 1,33 €/litre (-3 centimes) et à 1,65 €/litre pour l'essence (-4 centimes). Le prix de la bouteille de gaz est fixé à 18,64 € contre 18,48 € en août, soit une hausse de 16 centimes.

Prix à la consommation

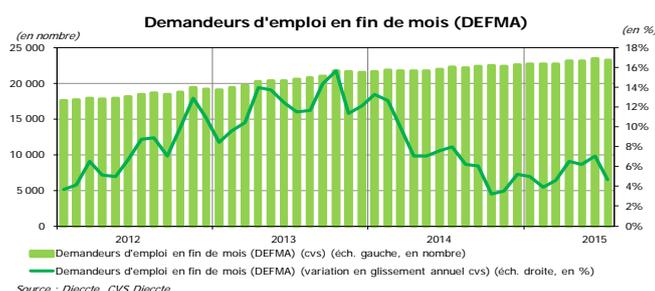
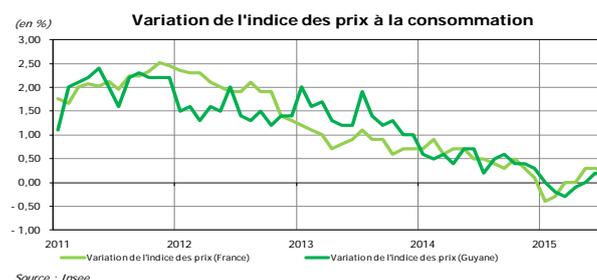
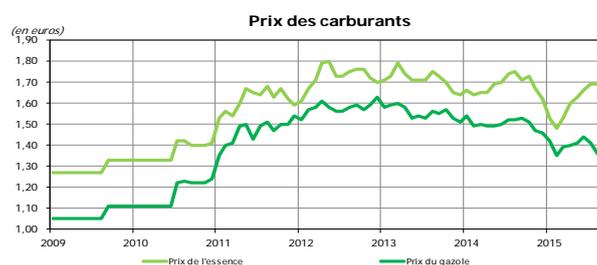
En juillet 2015, les prix à la consommation des ménages en Guyane progressent de nouveau légèrement +0,2 % (après +0,5 % pour le mois précédent). Cette tendance trouve son origine dans l'accroissement des prix des services (+0,7 %), de l'alimentation (+0,3 %).

Sur un an, l'inflation reste stable (+0,1 %). Les prix des produits manufacturés et de l'énergie ont reculé (respectivement -1,4 % et -2,3 %) alors que ceux des services ont augmenté (+1,5 %). En glissement annuel, l'inflation en Guyane se situe à un niveau inférieur aux valeurs constatées en Guadeloupe (+0,9 %), en Martinique (+0,8 %), à la Réunion (+0,2 %), ainsi qu'en France hexagonale (+0,2 %).

Emploi

Selon la publication de l'Acoess (Acoess Stat n° 216), en 2014, à l'instar des trois autres DOM, la Guyane est créatrice d'emplois avec une augmentation de 2,0 % des effectifs salariés du secteur privé en rythme annuel (0,0 % au niveau national). Ces nouveaux emplois concernent les secteurs du transport et entreposage (+8,6 %) et de celui de l'action sociale et de l'hébergement médico-social (+7,2 %). En Guyane, la masse salariale progresse de 3,1 % en rythme annuel contre 1,5 % dans l'hexagone.

En juillet 2015, 23 294 (CVS) demandeurs d'emplois de catégorie A étaient inscrits à Pôle emploi, soit une baisse de 0,9 % (CVS) sur le mois alors que l'on enregistre une hausse de 4,7 % en glissement annuel (CVS).



Contrat de plan Etat-Région

Le contrat de plan Etat-Région 2015-2020 (CPER) a été adopté mercredi 9 septembre par la Région Guyane pour un montant total de 830 millions d'euros avec pour objectif de financer les futurs grands projets d'investissement du territoire. Ce montant est issu d'un financement de l'Etat (223,2 millions d'euros), de la Région (306,7 millions d'euros), du Département (85,1 millions d'euros), de l'Europe à travers le CPER (193,1 millions d'euros), et d'autres partenaires d'investissement (21,8 millions d'euros). Les fonds sont destinés à financer des projets structurants, comme la construction de collèges et lycées, une contribution à la construction d'un second câble sous marin de télécommunication reliant le Portugal, le Brésil et la Guyane. Des financements seront également consacrés à l'amélioration du réseau routier, à la réhabilitation ou l'extension des décharges publiques et au développement et désenclavement de plusieurs communes notamment de l'intérieur.

Visite ministérielle

Le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, M. Emmanuel Macron, était en déplacement en Guyane du 19 au 21 août. Une visite qui a débuté par la rencontre avec le Préfet et les Présidents de Région et de Département ainsi que la Maire de Cayenne. Outre les visites sur les sites miniers de Bois Violet (Saint Elie) et de la Montagne d'or dans l'Ouest du département, le Ministre a pu échanger avec les responsables de la FedomG (Fédération des opérateurs miniers de Guyane) sur la manière de mieux exploiter les ressources minières de la Région, notamment avec la réforme du code minier. Les professionnels de la filière bois ont pu exposer leurs axes de développement de cette filière d'avenir pour la Guyane. Il s'est ensuite rendu dans le Centre d'Études de la Biodiversité Amazonienne (Labex CEBA), un laboratoire spécialisé dans la recherche sur les propriétés des essences de bois. Le Ministre a conclu son séjour en assistant au lancement d'Ariane 5, puis en se rendant à l'arrivée de la 7^{ème} étape du Tour de Guyane.

Spatial

Le 20 août 2015, Ariane 5, pour son 225^{ème} lancement et quatrième de l'année 2015, a mis sur orbite avec succès, depuis le Centre spatial guyanais (CSG), deux satellites de télécommunications. Le premier, Eutelsat 8 West B (5,2 tonnes), fournira des services de communications pour l'Afrique et l'Est de l'Amérique du Sud et le deuxième, Intelsat 34 (3,3 tonnes), fournira des services internet pour l'Amérique Latine et l'Atlantique Nord. Ce septième lancement de l'année en Guyane signe le 67^{ème} succès consécutif pour le lanceur phare Ariane 5. Les deux entreprises, leaders mondiaux des services de communication par satellites, ont été les premiers clients privés d'Arianespace, une relation de confiance qui dure depuis plus de 30 ans. Ce partenariat avec Arianespace est amené à se prolonger avec une commande de 3 et 4 autres satellites de ces deux opérateurs respectivement Eutelsat et Intelsat. En parallèle, le 12 août, le CNES a donné le coup d'envoi officiel des travaux du futur pas de tir d'Ariane 6 sur le site de La Roche Christine qui s'étendra sur 200 hectares représentant un investissement global de 600 millions d'euros.

SUIVI INDICATEURS CHIFFRÉS

Les variations mensuelles et annuelles sont corrigées des variations saisonnières et de l'effet jours ouvrés (CVS-CJO)

		Sur le mois	Indicateurs	Données brutes	Var. mensuelle CVS	Var. sur un an CVS	Sources	
INDICATEURS MACROECONOMIQUES	PRIX	↑	Prix à la consommation (indice base 100 en 1998, avec tabac)	Juil-15	128,3	[0,2%]	[0,1 %]	Insee
		↓	Prix administré du litre d'essence	Sept-15	1,65	[-2,4%]	[-3,5%]	Préfecture/Dieccte
	MARCHE DU TRAVAIL INDICATEURS SOCIAUX	↑	Demandeurs d'emploi (DEFM A)	Juil-15	23 319	[0,6%]	[4,7%]	Pôle emploi
		↓	Nombre de bénéficiaires du RSA (1)	Juil-15	19 111	[-0,1%]	[10,3%]	Caf
		↓	Prestations nettes versées (1)	Juil-15	10,7 M€	[-2,9%]	[13,9%]	Caf
			Cumul	75,4 M€		[15,3%]		
CONSUMMATION	↓	Importations de biens de consommation (BC) (2)	Juil-15	18,2 M€	-4,9%	2,0%	Douanes	
			Cumul	103,6 M€		0,7%		
	↓	Ventes de véhicules neufs aux particuliers	Août-15	296	-11,7%	-12,6%	Somafi	
			Cumul	2 545		-0,9%		
INVESTISSEMENT	↑	Importations de biens d'équipement (BE) (2)	Juil-15	37,7 M€	18,4%	5,3%	Douanes	
			Cumul	221,5 M€		-10,3%		
	↑	Ventes de véhicules utilitaires	Août-15	77	6,2%	15,8%	Somafi	
			Cumul	606		-8,6%		
COMMERCE EXTERIEUR	↑	Exportations (2)	Juil-15	14,7 M€	36,0%	-14,5%	Douanes	
			Cumul	74,0 M€		-35,8%		
	↓	Importations (2)	Juil-15	116,9 M€	-3,0%	-13,5%	Douanes	
			Cumul	703,5 M€		-20,6%		
INDICATEURS SECTORIELS	SPATIAL		Tirs effectués	Cumul à Août-15	7 tirs (4 Ariane 5, 1 Soyouz, 2 Vega)		7 tirs à Août-14	Arianespace
			Satellites lancés	Cumul à Août-15	12 satellites		12 satellites et 1 ATV*	
	BTP	↓	Ventes de ciment (hors filler, liant et big bag)	Août-15	6 077 tonnes	-3,1%	1,8%	Ciments guyanais
				Cumul	46 788 tonnes		-17,1%	
	INDUSTRIE	↓	Exportations d'or en volume (2)	Juil-15	85 kilos	-11,2%	-4,9%	Douanes
				Cumul	693 kilos		7,5%	
		↓	Exportations d'or en valeur (2)	Juil-15	2,5 M€	-14,5%	-6,7%	Douanes
				Cumul	22,3 M€		11,0%	
		↓	Cours de l'once d'or	Août-15	1 117,46 \$	[-1,2%]	[-13,8%]	London Bullion Market Assoc./AFD
	AGRICULTURE AGROALIMENTAIRE	↓	Exportations de crevettes (2)	Juil-15	28 tonnes	-50,0%	-35,9%	Douanes
			Cumul	370 tonnes		66,6%		
	↑	Exportations de poissons (2)	Juil-15	233 tonnes	34,7%	101,2%	Douanes	
			Cumul	654 tonnes		12,1%		
TOURISME	↑	Trafic de passagers (arrivées-départs-transits)	Mai-15	37 198	5,9%	9,6%	CCIRG	
			Cumul	173 929		4,8%		

[Données non CVS]

*ATV pour Automated Transport Vehicle (Vehicule Automatisé de Transfert), vaisseau cargo spatial développé par l'Agence spatiale européenne pour ravitailler la Station spatiale internationale

(1) Mise en place du RSA début 2011, remplaçant le RMI. Données non CVS compte tenu du nombre trop faible d'observations.

(2) Données provisoires : les résultats du commerce extérieur sont issus des statistiques douanières provisoires qui sont révisables pendant 2 ans.

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	taux	date d'effet
	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de prêt marginal	0,30%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	-0,20%	10/09/2014

Taux d'intérêt légal 2ème semestre 2015 - JORF du 24/06/2015

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/15)

Créances de personnes physiques (Hors besoins professionnels) :	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
	4,29%	0,75%	0,75%	1,25%	2,00%
Autres cas :	0,99%			* hors prime d'Etat	

Taux d'intérêt fin de mois - EONIA

Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR

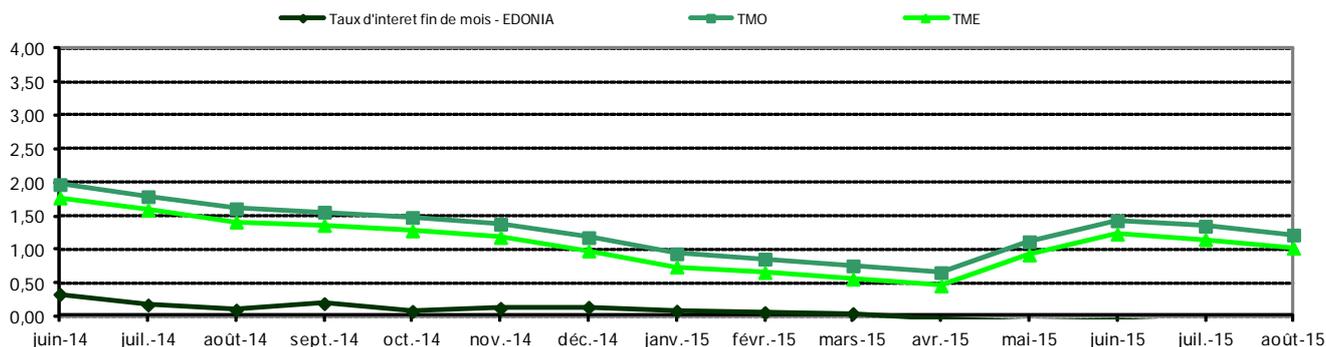
Mai	Juin	Juillet	Août	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
-0,0800%	-0,0600%	-0,1020%	-0,1100%	-0,0980%	-0,0330%	0,0390%	0,1600%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Mai	Juin	Juillet	Août	Mai	Juin	Juillet	Août
0,92%	1,23%	1,15%	1,02%	1,12%	1,43%	1,35%	1,22%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} juillet 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	4,13%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,45%
Prêts à taux variable	3,76%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,81%
Prêts-relais	4,53%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,45%
Autres prêts		Découverts en compte	13,24%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,04%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,52%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	13,83%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	8,48%	Découverts en compte	13,24%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

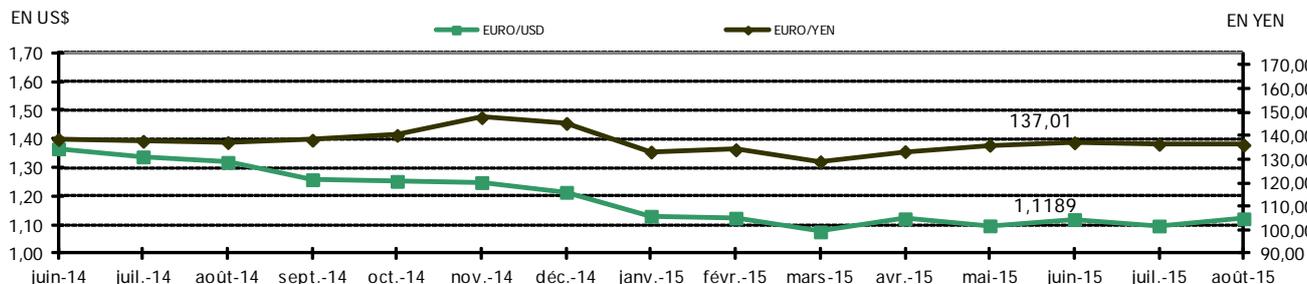
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,1215	EURO/ZAR (Afrique du sud)	14,9546	EURO/SRD (Surinam)	3,7847
EURO/JPY (Japon)	136,0700	EURO/BWP (Botswana)	11,5579	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,0068
EURO/CAD (Canada)	1,4863	EURO/SCR (Seychelles)	14,2431	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,324
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7225	EURO/MUR (Maurice)	39,4077	EURO/BBD (La Barbade)	2,2421
EURO/SGD (Singapour)	1,5842	EURO/BRL (Brésil)	4,0671	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,1115
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,6920	EURO/VEF (Vénézuéla)	7,0543	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3693,9274	EURO/XCD (Dominique)	3,0271	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	